

Caucus présessionnel de la CAQ

La FAE invite le Conseil des ministres de François Legault à revoir ses priorités

Gatineau, le 26 septembre 2025 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a profité du caucus présessionnel de la CAQ, qui se tient à Gatineau aujourd'hui, pour demander au nouveau Conseil des ministres de François Legault d'arrêter de s'attaquer aux personnes qui défendent l'école publique ainsi qu'aux élèves les plus vulnérables, et de revoir ses priorités, à commencer par l'éducation qui devrait être en haut de la liste.

Au cours des dernières années, le gouvernement de François Legault s'en est pris à plusieurs reprises, et sous diverses formes, aux droits des enseignantes et enseignants. À travers différentes réformes, projets de loi et mesures, ce gouvernement a choisi d'affaiblir les contre-pouvoirs et le rapport de force nécessaire pour négocier de meilleures conditions de travail et d'apprentissage pour les élèves, comme la FAE l'a fait en 2023 lors de la négociation nationale. François Legault s'éloigne des priorités auxquelles il devrait s'atteler, soit d'offrir des services publics de qualité. Il ne remplit pas ses obligations, notamment en éducation.

« Les effets des coupes de 570 M\$ commencent à se faire sentir. Ce que l'on constate, c'est que la maison brûle! Pendant ce temps, le gouvernement Legault travaille sur un projet de loi pour s'ingérer dans nos affaires syndicales. Ça peut sembler payant politiquement de nous attaquer, mais ce n'est pas la priorité des Québécoises et Québécois. Soyons clairs : le recours de la FAE contre certains éléments de la Loi 21 vise à défendre le droit au travail de ses membres et à contester la discrimination à l'embauche et à l'emploi. Quant au futur projet de loi du ministre Boulet, il n'altèrera pas notre conviction à défendre l'école publique et les enseignantes et enseignants qui y œuvrent », a déclaré Mélanie Hubert, présidente de la FAE, à l'occasion d'un point de presse en marge du caucus.

Croissance stable et prévisibilité pour le réseau scolaire public

La FAE en a aussi profité pour rappeler quelques faits entourant les coupes de 570 M\$. Il est vrai que le budget de l'éducation a progressé en raison, entre autres, de la hausse des populations scolaires, de l'inflation et d'un rattrapage nécessaire face au sous-financement. Les hausses des dernières années cachent toutefois des budgets en dents de scie.

La hausse des dépenses annoncées de 2,2 % pour cette année ne couvre même pas la moitié des coûts de système. En juin, des coupes de 570 M\$ ont été annoncées, suivies d'une « réinjection » de 540 M\$ assujettie à des conditions difficilement atteignables. Les contraintes sont si importantes que personnel et cadres constatent qu'ils n'auront pas accès à cette enveloppe. Les plafonds d'embauche du personnel imposés par le gouvernement comportent des risques majeurs de perte de services. Parents, personnels employés et cadres, tous le constatent et le subissent. Surtout les élèves.

La baisse de la taxe scolaire a fait perdre aux écoles près de 8 G\$ de revenus en 6 ans. Cette

perte colossale est compensée dans le budget de l'éducation, mais ne représente aucun investissement supplémentaire, ce qui a beaucoup fragilisé le budget du Québec. Ce modèle de taxation doit être revu pour être juste à la fois pour les contribuables et pour les élèves.

« La FAE revendique la fin des compressions, sans plafond d'embauche, et un réel réinvestissement sans contrainte bureaucratique pour réparer l'école publique. C'est le meilleur investissement qu'un gouvernement puisse faire pour l'avenir du Québec », a réitéré madame Hubert.

Gains de luttes syndicales

La FAE souhaite aussi rappeler au Conseil des ministres de François Legault que les luttes des travailleuses et travailleurs syndiqués ont profité et profitent encore à l'ensemble de la population. Voici quelques exemples des gains obtenus grâce à d'importantes luttes syndicales : la création d'un régime public de retraite; la *Loi sur les normes du travail* décrétant les conditions minimales d'emploi des travailleurs; la réduction de la semaine régulière de travail, de 44 heures à 40 heures par semaine; les congés de maternité et congés parentaux; la création des centres de la petite enfance; la *Loi sur le harcèlement psychologique et sexuel*; les classes de maternelles 4 ans et le mécanisme de composition de la classe.

« S'attaquer aux syndicats, c'est s'attaquer à celles et ceux qui luttent quotidiennement pour protéger et pour améliorer la vie de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs. Les personnes syndiquées votent et payent des impôts comme tout le monde. Attaquer les organisations qui portent leur voix, c'est s'attaquer à la classe moyenne du Québec », a conclu Madame Hubert.

À propos de la FAE

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent 65 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire de l'École Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que 3 500 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale, de Laval, de l'Outaouais, des Laurentides, de l'Estrie et de la Montérégie, où se situent les quatre plus grands pôles urbains du Québec.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel à mj.nantel@lafae.qc.ca ou au 514 709-7763